



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 19 juin 2009 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence : M. Frédéric Hubleur, Président du Conseil communal.

Appel: 53 membres présents lors de l'appel.
22 personnes excusées:
Mmes et MM. Christine Angel, Philippe Boissenot, Micheline Brülhart, Bernard Calame, Philippe Chevalley, Pascal Conti, Emmanuèle de Allegri, Aladino Filippi, Catherine Gauchoux, Jorge Ibarrola, Peter Kaeser, Ariane Légeret, Eric Levrat, Jean-Claude Merminod, Jean-Pierre Müller, Jacques Neiryneck, Jean-Louis Radice, Nicole Roggo, Christian Rothen, Rabah Sam, José San Vicente, Carlo Volpi.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 juin 2009.
3. Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge. - Exercice 2008.
Rapport de la Commission de gestion.
4. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne - Exercice 2008
Rapport de la Commission de gestion.
5. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy. - Exercice 2008.
6. Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS. - Exercice 2008.
Rapport de la Commission de gestion.
7. Comptes du Service Défense Incendie et de Secours(SDIS)
Chamberonne – Exercice 2008
Rapport de la Commission de gestion.
8. Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux - Exercice 2008
Rapport de la Commission de gestion

9. Election du (de la) Président(e) – 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.
10. Election du 1^{er} (de la 1^{ère}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.
11. Election du 2^{ème} (de la 2^{ème}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.
12. Election de deux scrutateurs (trices) – 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.
13. Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) - 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.
14. Nomination de la Commission de gestion (exercice 2009) – 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.
15. Désignation du délégué SIE SA et TVT Services SA.
16. Communications municipales.
17. Divers. et propositions individuelles.
18. Discours de M. Frédéric Hubleur, Président du Conseil.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES :

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, nos Huissiers, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Concernant la discussion autour des indemnités des membres du Conseil communal, le Bureau a décidé de ne pas compter cette séance du Conseil. Tout d'abord pour une question de délai, car il nous était impossible de rencontrer la commission des finances et pour elle de vous faire un rapport valable. De plus, notre séance est, d'après le règlement, dédiée aux comptes. La discussion autour de ces indemnités reprendra donc au premier conseil de la rentrée dont je vous rappelle la date au passage : jeudi 17 septembre 2009 à 20h.

Au chapitre des représentations

- Le samedi 6 juin je me suis rendu à la fête de Destiny au Croset, où j'ai pu découvrir entre autres les joies du rodéo et de la prison.
- Le soir du 10 juin je suis allé à l'Assemblée Générale du VBC Ecublens dont j'ai pu constater le dynamisme et les toujours bons résultats.
- Le jeudi 11 j'ai pu participer à la journée des Conseillers communaux de la Polouest qui nous a démontré quelques uns des travaux qu'ils effectuent.
- Le 13 juin avait lieu la très chaleureuse Fête Interculturelle au Pontet où j'ai pu assister à plusieurs démonstrations sous un soleil radieux.
- Le 17 juin, M. Blanchoud, notre premier vice-président, a représenté notre conseil lors de la sortie des aînés à laquelle je n'ai pu participer.
-

Au chapitre des manifestations à venir

- Lundi 22 aura lieu l'inauguration du nouveau poste de police à 17h30.
- Je rappelle pour les inscrits la visite des locaux de Medair le 24.
- Les 26 et 27 juin aura lieu la grande fête des 100 ans d'Actigym, dont la fameuse soirée de démonstration au Croset.
- Le week-end du 12 juillet se tiendra sur notre commune l'Abbaye.
- N'oubliez pas non plus la célébration de la Fête Nationale le 1^{er} août.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président propose de supprimer le point 16 de l'ordre du jour car il n'y a pas de communications municipales. Les points 17 et 18 deviennent respectivement les points 16 et 17. **M. le Président** ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. La discussion n'est pas demandée, **l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.**

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 14 MAI 2009.

M. le Secrétaire fait remarquer qu'à la page 4 du PV. Il y a 2 corrections à apporter à la demande de M. le Conseiller Municipal Massy. Dans son intervention à la 2^{ème} ligne il faut corriger « et qui concerne » par « **et qu'il concerne** », puis à la 7^{ème} ligne de la même intervention « il s'agira de renégocier » par « **il s'agira de négocier** ».

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. **Le PV est accepté à l'unanimité** et **M. le Président** remercie son auteur.

POINT 3 : Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge. - Exercice 2008.

Rapport de la Commission de gestion.

Lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion par M. Germain Schaffner.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, les comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge, exercice 2008, sont acceptés à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- **vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint – Sulpice ;**
- **ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2008 tels que présentés concernant l'objet :

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 4 : Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne.- Exercice 2008. Rapport de la Commission de gestion.

Lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion par M. Germain Schaffner.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Miéville a quelques questions concernant la STEP. Il aimerait connaître le niveau de séparatif des 3 communes, c'est-à-dire Bussigny, Ecublens, Echandens. Pourquoi les coûts de la STEP sont de Fr. 1.61 par m³ soit 2 x plus élevé que dans les autres Step, telles celles de Gollion et autres où ces frais ne sont pas si élevés. Est-ce que la Municipalité compte donner une réponse à la Commission des finances quant au transfert des eaux usées de la Step de Bussigny à la Step de Morges ?

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond concernant la 1^{ère} remarque que notre Commune arrive bientôt au bout de son séparatif communal tandis que Bussigny arrive qu'à la fin de l'étude du PGEE. Donc, il va s'en dire qu'ils ne sont pas encore à 100% en séparatif. Concernant Echandens, elle ne peut pas répondre ce soir, il y aura une séance en septembre et elle posera la question à ce moment là.

Au sujet des coûts, elle ne souhaite pas entrer dans les détails maintenant par contre elle nous renvoie au PV. de l'approbation des comptes de juin 2007 où lors d'une intervention de notre Syndic, il était écrit qu'à Bussigny on calcule sur la charge polluante alors qu'à la Step de Vidy c'est la quantité d'eau utilisée et quant on parle de l'eau, on parle de l'eau du robinet, l'eau potable, donc ce ne sont pas les mêmes données pour calculer les prix. Elle nous rappelle que dans le rapport de gestion 2004 tout cela a été bien expliqué. Pour les Conseillers qui aimeraient connaître ces informations détaillées, elle rappelle qu'ils peuvent s'adresser au Greffe pour obtenir ces informations qui figurent dans le rapport de gestion.

Madame la Municipale reformule la question de M. Miéville concernant le transfert des eaux de la Step de Bussigny à la Step de Morges.

M. Michel Miéville s'appuie sur une remarque du rapport de la Commission de gestion, page 21 en haut de page qui dit « *la Commission des finances relève que la gestion des risques pour une telle station n'a pas été évaluée à sa juste valeur et demande à notre Municipalité d'envisager pour l'avenir d'autres solutions, par exemple un raccordement sur l'ERM de Morges en lieu et place de Bussigny* » et il nous dit que c'est une chose qu'il avait déjà proposée à l'époque, il y a plus de 14 ans.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que tout cela relève de l'avenir, ce que M. Miéville avait déjà écrit il y a 14 ans se révélera peut-être juste, il y a apparemment des vœux au niveau du Canton de limiter les Step, il n'y a pas encore d'informations précises pour les Municipalités, peut-être que les députés sont mieux informés à ce sujet. C'est fort possible que lorsqu'il faudra peut-être envisager certains travaux de la Step de Bussigny on discutera différemment et tout cela sera étudié le moment venu. Pour l'instant on traite les comptes et la gestion 2008 et elle pense que ce point sera sûrement discuté dans les mois ou années à venir.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote les comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne, exercice 2008, sont acceptés à l'unanimité moins une voix contre.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- **vu le rapport des Municipalités des communes de Bussigny-près-Lausanne, Ecublens et Echandens ;**
- **ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2008 tels que présentés concernant l'objet :

Commune de Bussigny-près-Lausanne – Station d'épuration des eaux usées.

POINT 5 - Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy. - Exercice 2008.

M. le Président nous rappelle que ces comptes ne sont pas sujet au vote par notre Conseil, toutefois une discussion peut être ouverte.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

POINT 6 - Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS. - Exercice 2008.

Lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion par M. Germain Schaffner.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close. **Au vote, les comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS. - Exercice 2008 sont acceptés à l'unanimité.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Crissier, Ecublens et Saint – Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2008 tels que présentés concernant l'objet :

Entente intercommunale – Communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice – Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins VS.

POINT 7 - Comptes du Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2008.

Lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion par M. Germain Schaffner.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote les comptes du Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2008 sont acceptés à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
-

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2008 tels que présentés concernant l'objet :

SDIS Chamberonne, communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice pour l'exploitation du Service du feu.

POINT 8 - Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux - Exercice 2008.

M. le Président nous propose la façon de faire suivante :

Dans un premier temps ouverture de la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité exercice 2008, chapitre par chapitre, les comptes communaux 2008 par chapitre aussi, le rapport de la Commission de gestion avec la lecture des remerciements et des conclusions du rapport, puis dans un deuxième temps les réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion et enfin une discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité et des comptes communaux 2008 avant de passer au vote.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité.

Pages 1 à 9 la parole n'est pas demandée

Pages 10 à 22 la parole n'est pas demandée

Pages 23 à 27 la parole n'est pas demandée

Pages 28 à 35 – **M. Georges-Henri Chevallaz** souhaite remercier la Municipalité pour l'effort accompli avec 7 apprentis à la Commune d'Ecublens comme signalé en page 30.

Pages 36 à 38 la parole n'est pas demandée

Pages 39 à 42 la parole n'est pas demandée

Pages 43 à 47 la parole n'est pas demandée

Pages 48 à 53 la parole n'est pas demandée

Pages 54 à 70. **M. Gilbert Chevalley** reprend à la page 56, entretien et extension de l'éclairage public. Il est agréablement surpris de voir que tout est fait afin d'éclairer un peu moins la nuit. Au sujet du remplacement de différents luminaires, il aimerait savoir en quoi consiste le remplacement, il a l'impression que ce n'est que la partie supérieure. Est-ce que les nouveaux qui seront installés seront tous de type économique. Quel investissement doit-on consentir pour ces luminaires et pour quelles économies et en même temps il aimerait savoir si la tendance est à remplacer tous les lampadaires sur le territoire communal.

M. Christian Maeder, Municipal répond que ces nouveaux luminaires sont pour l'instant remplacés dans des quartiers plus que sur de grands axes. Ils sont économiques dans la mesure où l'on peut varier l'intensité durant la nuit et c'est intéressant terme d'économie sur le long terme. Lorsqu'ils sont installés il y a un surcoût par rapport aux anciens d'environ Fr. 100 à 150 par luminaire. L'économie pourrait être calculée mais il faut tout de même quelques années pour s'y retrouver. Au départ c'est plus une volonté d'économie d'énergie. C'est vrai que c'est que le luminaire qui est changé, le bas reste identique.

Pages 71 à 80 la parole n'est pas demandée

Pages 81 à 101 la parole n'est pas demandée

Pages 102 à 114 la parole n'est pas demandée

Pages 115 à 124 la parole n'est pas demandée

Pages 125 à 132 la parole n'est pas demandée

Pages 133 à 136 la parole n'est pas demandée

Pages 137 à 146 la parole n'est pas demandée

Pages 147 à 150 la parole n'est pas demandée

Pages 151 à 183 la parole n'est pas demandée.

M. le Président passe maintenant à l'étude des comptes communaux pour l'exercice 2008.

Comptes page 11 la parole n'est pas demandée

Pages 12 à 17 la parole n'est pas demandée

Pages 18 à 20 la parole n'est pas demandée

Pages 21 à 25 la parole n'est pas demandée

Pages 26 à 30 la parole n'est pas demandée

Pages 31 à 36 la parole n'est pas demandée

Pages 37 à 39 la parole n'est pas demandée

Pages 40 à 43 la parole n'est pas demandée

Pages 44 à 47 la parole n'est pas demandée

Pages 49 à 56 la parole n'est pas demandée

Pages 57 à 61 la parole n'est pas demandée

Pages 63 à 70 la parole n'est pas demandée

Pages 71 à 75 la parole n'est pas demandée

Il revient sur le préambule de ces comptes pages 1 à 10, la parole n'est pas demandée.

Il passe au rapport de la Commission de gestion et donne la parole à **M. Germain Schaffner** pour nous donner les remerciements et les conclusions du rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale souhaite apporter 2 corrections au rapport de la Commission de gestion.

Page 9

Visite du bâtiment locatif rue du Villars 11

La Commission a visité l'appartement nouvellement créé, un **trois pièces de 50m²** alloué à **deux personnes (1 adulte et 1 enfant)**.

Page 23

STEP de Bussigny, dernière phrase de l'avant dernier paragraphe.

Mme Danièle Petoud Leuba indique qu'une étude **demandée par le SESA** (Service des Eaux, Sols et Assainissement), **suite aux nombreuses pannes, sera lancée prochainement et sera probablement suivie d'un préavis.**

M. Germain Schaffner signale une coquille dans le rapport, en page 5 il faut lire, séance de contrôle des préavis bouclés au **12 novembre 2008** et non pas 12 décembre 2008.

En page 18, 3^{ème} ligne du premier paragraphe il s'agit d'un montant de Fr. **1'137'000.--** et non pas Fr. 1'1237'000.--.

M. Michel Miéville à une question à la page 15 concernant les TL. Il est écrit que la recette moyenne par voyageur est de Fr. 0.85. Il aimerait une explication à ce sujet, sachant qu'un billet est d'environ Fr. 2.50 par trajet, il se demande comment on arrive à ces Fr. 0.85.

M. François Massy, Municipal répond qu'effectivement ce montant de Fr. 0.85 correspond à la recette moyenne par voyageur. Le taux de couverture du budget des TL. est actuellement environ à 38%, donc avec ces 85 centimes on revient approximativement à Fr. 0.85 divisé par Fr. 2.50 et on est à peu près à ces 38%, le reste étant pris en charge par les communes, l'Etat etc. Il nous rappelle encore que les abonnements rapportent en principe moins que Fr.0.85 par course, donc il faut tenir compte du tout.

M. Aitor Ibarrola aimerait donner une information pour ceux qui ne prennent malheureusement pas souvent les transports publics en indiquant que le prix du billet est de Fr. 3.-- et pour les abonnements demi-tarif de Fr. 2.--.

M. le Président poursuit la discussion sur le rapport de la Commission de gestion, la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président poursuit la discussion sur les réponses de la Municipalité aux vœux et aux questions de la Commission de gestion.

Il propose de prendre les questions point par point.

Questions nos. 1 à 6 la parole n'est pas demandée.

Vœux nos. 1 à 4 la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président ouvre encore la discussion sur l'intégralité du rapport de gestion de la Municipalité et sur les comptes 2008.

M. Georges-Henri Chevallaz remercie la Municipalité pour le rapport de gestion, il trouve ce document très bien fait. Il regrette toutefois que la Municipalité ne donne pas d'accents sur certains points, par ex. si on parle des schémas directeurs, il y a des sujets qui nous intéressent plus ou moins, il ne veut pas stigmatiser sur ce secteur, c'est la même chose pour les écoles, c'est la même chose pour tout. Il trouve super que si on veut aller à fond dans un sujet on peut le faire et il a vraiment envie que cela reste, mais il pense que pour certains sujets la Municipalité pourrait mettre en exergue certains éléments et que ce serait bienvenu pour chacun.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du rapport de gestion de la Municipalité et il nous relit également les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Au vote le rapport de gestion de la Municipalité ainsi que le rapport de la Commission de gestion sont adoptés à l'unanimité moins une abstention.

M. le Président tient à remercier la Municipalité et les services de l'administration pour la qualité des documents fournis et pour la réponse à nos questions.

M. Pierre Kaelin, Syndic tient à remercier, au nom de la Municipalité, tous les membres de la Commission de gestion élargie pour la qualité du travail. Il tient aussi à remercier tous les collaborateurs de la commune qui ont participé à l'élaboration de ce rapport de gestion, car c'est un gros travail.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport de la Municipalité sur cet objet ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2008 tels que présentés concernant l'objet :

Gestion et comptes communaux.

POINT 9 - Election du (de la) Président(e) – 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

M. le Président attend les propositions.

M. Michel Miéville propose selon le tournus établi en début de législature et accepté par tous les groupes politiques de ce Conseil, la candidature de **M. Alain Blanchoud**.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas. En présence de cette candidature du groupe UDC, le scrutin pour la Présidence est au bulletin secret et à la majorité absolue. Il invite nos Huissiers à bien vouloir délivrer les bulletins et rappelle à l'Assemblée que les Conseillers ne peuvent pas se déplacer durant le vote.

Résultat du vote :

Bulletins distribués 53 – bulletins rentrés 53 – bulletins nuls 0 - bulletins valables 53 – bulletins blancs 8.

Majorité absolue est à 27 voix.

M. Alain Blanchoud obtient 21 voix

M. Jean-Michel Barbey 20 voix

Voix éparses 4

Il n'y a pas de majorité absolue et M. le Président annonce que nous procédons à un 2^{ème} tour. C'est toujours un vote au bulletin secret et cette fois l'élection se fait à la majorité relative.

M. le Président attend à nouveau les propositions-

M. Michel Miéville rappelle la convention établie en début de législature et à ce titre il redonne la candidature de **M. Alain Blanchoud**. **M. le Président** demande s'il y a encore d'autres propositions, ce n'est pas le cas.

A nouveau, il invite nos Huissiers à délivrer les bulletins de vote et rappelle que les déplacements ne sont pas autorisés durant le vote.

Résultat du vote :

Bulletins distribués 53 – bulletins rentrés 53 – bulletins nuls 0 - bulletins valables 53 – blancs 3.

Majorité absolue 27, il n'y a pas de voix éparses.

M. Alain Blanchoud obtient **19 voix**

M. Jean-Michel Barbey **31 voix**

M. Jean-Michel Barbey n'étant pas candidat officiel présenté par son groupe, **M. le Président** lui demande s'il accepte son élection faite par le Conseil communal.

M. Jean-Michel Barbey rappelle qu'il y a une année son groupe lui a demandé de devenir 2^{ème} vice-président, il a accepté et a été élu par le Conseil. Il savait à ce moment là qu'il avait un certain délai pour accéder à la Présidence. Maintenant le Conseil le sollicite une année avant et pour des raisons professionnelles il se voit contraint de refuser cette élection.

M. le Président informe l'Assemblée qu'afin de savoir quelle suite donner aux résultats de cette élection, il propose une suspension de séance de 5 minutes, il est 21h09.

M. le Président reprend la séance, il est 21h21, et il nous indique que suite à diverses discussions et à un entretien avec M. le Préfet de Morges, Georges Zünd, M. le Préfet Roy n'étant pas disponible pour répondre, il faut recommencer l'élection depuis le début !

Un candidat doit obtenir la majorité et accepter son élection.

Il attend à nouveau des propositions pour un 1^{er} tour à la majorité absolue.

M. Michel Miéville propose toujours la candidature de **M. Alain Blanchoud**, président de la Commission de gestion de cette année à la Présidence du Conseil communal.

M. le Président demande s'il y a encore d'autres propositions, ce n'est pas le cas et il demande à nos Huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins.

Il invite l'Assemblée à voter dans le calme et rappelle que les déplacements ne sont pas autorisés durant le vote.

Résultat du vote :

Bulletins distribués 53, bulletins rentrés 53, bulletins nuls 0, valables 53, majorité absolue 27.

Bulletins blancs 20, 9 voix éparses et **24 voix pour M. Alain Blanchoud** qui n'obtient pas la majorité absolue.

M. le Président nous informe que nous allons procéder à un 2^{ème} tour, cette fois à la majorité relative.

Il attend à nouveau des propositions pour ce 2^{ème} tour.

M. Michel Miéville propose la candidature de **M. Alain Blanchoud**. Il n'y a pas d'autres propositions.

Résultat du vote :

Bulletins distribués 53, bulletins rentrés 53, bulletins nuls 0, bulletins valables 53.

Bulletins blancs 19, 12 voix éparses. **M. Alain Blanchoud est élu avec 22 voix Président du Conseil communal du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.**

Les applaudissements dans la salle saluent cette élection.

POINT 10 - Election du 1^{er} (de la 1^{ère}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

M. le Président attend les propositions.

M. Hans-Peter Guilbert propose au nom du Groupe Forum, la candidature de **M. Jean-Michel Barbey**.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions dans la salle. Ce n'est pas le cas, aussi il invite MM. les Huissiers à distribuer les bulletins, cette élection se faisant au bulletin secret.

Résultat du vote :

Bulletins distribués 53, bulletins rentrés 53, nuls 0, valables 53, 7 blancs. La majorité absolue est à 27, il y a 2 voix éparses et **44 voix pour M. Jean-Michel Barbey qui est élu en qualité de 1^{er} vice-président.**

M. Jean-Michel Barbey remercie le Conseil pour son élection qu'il accepte et il espère que le Conseil a compris les raisons de son désistement de tout à l'heure.

Les applaudissements dans la salle saluent cette élection.

POINT 11 - Election du 2^{ème} (de la 2^{ème}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

M. le Président attend les propositions.

Mme Anne-Claude Gilli propose au nom du Groupe ACDE, la candidature de **M. Amédée Genton**. Il n'y a pas d'autres propositions dans la salle et **M. le Président** invite nos Huissiers à distribuer les bulletins pour ce vote.

Résultat du vote :

Bulletins distribués 53, bulletins rentrés 53, nuls 0, valables 53, blancs 8.

Majorité absolue 27.

Il y a 9 voix éparses et **M. Amédée Genton est élu avec 36 voix au poste de 2^{ème} vice-président.**

M. Amédée Genton accepte son élection et remercie le Conseil pour la confiance témoignée. Il essaiera de s'en montrer digne et surtout de respecter le débat démocratique et d'idées. Les applaudissements dans la salle saluent cette élection.

POINT 12 - Election de deux scrutateurs (trices) – 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

M. le Président attend les propositions.

Mme Daniela Antonino, au nom du groupe PSIG & IG, propose la candidature de **Mme Eulalia Durussel**.

M. Hans-Peter Guilbert, au nom du groupe Forum, propose la candidature de **Mme Marie-Anne Palanca**.

Il n'y a pas d'autres propositions. **M. le Président** nous propose d'élire ces 2 candidates à main levée. **Au vote Mmes Durussel et Palanca sont élues à l'unanimité.**

POINT 13 - Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) - 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

M. le Président attend les propositions.

Mme Anne-Claude Gilli, au nom du groupe ACDE, propose la candidature de **M. David Cananiello**.

Mme Daniela Antonino, au nom du groupe PSIG & IG propose la candidature de **M. Pascal Conti**.

Au vote MM. Conti et Cananiello sont élus à l'unanimité.

M. le Président nous donne la composition du bureau élargi pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Président **M. Alain Blanchoud**

1^{er} vice-président **M. Jean-Michel Barbey**

2^{ème} vice-président **M. Amédée Genton**

Scrutatrices **Mmes Eulalia Durussel et Marie-Anne Palanca**

Scruteurs suppléants : **MM. Pascal Conti et David Cananiello**

Secrétaire : **M. Michel Häusermann**

Secrétaire suppléant : **M. Werner Kneubühler**

POINT 14 – Nomination de la Commission de gestion.

M. le Président attend les propositions.

M. François Teuscher propose au nom du Groupe Forum, les candidatures de **MM. Jean-Michel Barbey, Christophe Cartier, François Chapuis et Hans-Peter Guilbert**.

Mme Daniela Antonino propose au nom du groupe PSIG & IG les candidatures de **Mme Nicole Mocanou et de MM. Germain Schaffner et Francesco Volpi**.

Mme Anne-Claude Gilli propose au nom du groupe ACDE les candidatures de **Mme Christine Meyer-Favey et de MM. Claude Masson et Samuel Karlen**.

M. Alain Blanchoud propose au nom du groupe UDC **M. Michel Miéville**.

Il n'y a pas d'autres propositions. En face de 11 candidatures pour 11 postes à repourvoir, **M. le Président** propose une élection par acclamation ce qui est fait sous les applaudissements de la salle.

POINT 15 - Désignation du délégué SIE SA et TVT Services SA.

M. le Président nous rappelle que M. José Birbaum, arrivant à la fin de son mandat, nous devons renouveler le poste de délégué SIE SA et TVT Services SA pour notre commune.

Afin de satisfaire aux demandes effectuées en Conseil par M. Alberto Perez, il vous est proposé de prolonger le mandat de ce délégué à la durée d'une législature complète, soit 5 ans. Le délégué qui sera nommé ce soir siégera lui pendant 2 ans, afin de terminer la législature en cours, ceci comme mesure transitoire entre l'ancien et le nouveau système. Il demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder. Ce n'est pas le cas et **M. le Président** attend les propositions.

Mme Anne-Claude Gilli propose au nom du groupe ACDE la candidature de **M. José Birbaum**. Elle nous indique que cette proposition fait suite à une discussion entre les différents Présidents de groupe. Il n'y a pas d'autres candidatures dans la salle, aussi **M. le Président** propose d'élire **M. José Birbaum** par acclamation. Les applaudissements dans la salle témoignent de cette élection.

POINT 16 – Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Samuel Karlen souhaite déposer un postulat. Ce postulat figure en annexe 1 de ce PV.

M. le Président rappelle que le postulat peut être développé dans cette séance si la Municipalité donne tout de suite un premier avis ou il peut être développé lors du prochain Conseil.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale nous rappelle qu'un postulat veut dire que la Municipalité devrait faire un rapport dans les 3 mois et elle pense que ce serait malhonnête de la part de la Municipalité de dire que ce pourrait être fait et dans ce sens elle invite le Conseil à refuser ce postulat. Concernant la Step de Bussigny, une étude va être lancée et l'on devrait avoir des résultats à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Comme elle a déjà répondu à M. Miéville, une séance aura lieu en septembre ou tous ces points seront sérieusement abordés. Si ce postulat est accepté, la Municipalité ne sera pas en mesure dans les 3 mois de donner une réponse. Par contre ce qui est sûr, c'est qu'avec un peu plus de temps on pourra donner des réponses et faire le travail demandé par M. Karlen.

M. le Président demande si 5 personnes appuient ce postulat. C'est le cas et la discussion est toujours ouverte sur ce postulat.

M. Philippe Ecoffey demande au Conseil de bien vouloir appuyer ce postulat. On pourrait imaginer que la Municipalité, au lieu de rendre un rapport définitif, puisse rendre un rapport intermédiaire de façon à ce que le Conseil soit tenu au courant de l'évolution de ce dossier qui effectivement pourrait engendrer des coûts très importants pour la Commune. Donc, il propose un postulat qui au lieu d'aboutir à un rapport définitif, aboutisse à un rapport intermédiaire dans les meilleurs temps possibles par la Municipalité.

M. José Birbaum dit que s'il a bien compris ce postulat, cela veut aussi dire d'étudier la variante de renoncer à la station de Bussigny et de créer une station de relevage pour apporter les eaux dans les stations de l'ERM ou la station de Vidy. Ce n'est pas l'étude de la station de Bussigny qui va le faire, c'est totalement indépendant et c'est propre à la Commune d'Ecublens si on veut étudier cette variante de changer de versant. Le jour où il y a une proposition un peu concrète de la part de la station de Bussigny, il faudra qu'Ecublens, et seule notre Commune peut le faire, étudier cette variante alternative. Dans ce sens, ce serait bien de commencer assez vite et de savoir assez rapidement si c'est une variante plausible ou pas et de savoir à peu près de quel prix on parle si on utilise cette variante.

M. Aitor Ibarrola est aussi favorable pour cette étude de variante mais il comprend le souci de Mme Petoud Leuba concernant le délai. Il se demande si c'est fondamental d'avoir une réponse pour le mois de septembre ou est-ce que l'on peut attendre un peu. Il y a peut-être 2 variantes, la première un engagement formel à fournir un rapport sur la station de relevage par la Municipalité qui devrait satisfaire la volonté exprimée par M. Karlen ou alors dans quelle mesure le règlement permet une prolongation du délai à octobre ou novembre 2009.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que la Municipalité peut s'engager à tenir le Conseil régulièrement informé. Par contre, répondre au postulat par rapport aux termes qui sont présentés dans les 3 mois, nous n'y arrivons pas. On n'a pas les forces de travail pour présenter un tel rapport, de plus il y a la période de vacances de juillet-août où des collaborateurs partent en vacances, de même les membres de la Municipalité, c'est donc irréaliste mais bien évidemment le Conseil a le droit de choisir. Par contre, de tenir informé le Conseil cela est possible et aller dans le sens de la demande du postulat aussi mais elle souligne qu'elle ne peut pas s'engager par rapport au délai.

M. Michel Miéville trouve que la Municipalité a la mémoire bien courte. Il a déposé un postulat le 19 juin 2008 concernant la caisse de pensions des TL. La réponse est arrivée le 4 juin 2009. Donc si ce n'est pas dans les 3 mois, M. Karlen acceptera sûrement d'attendre 2 mois de plus.

M. Samuel Karlen allait aussi intervenir dans ce sens. Il ne souhaite pas mettre les épaules de la Municipalité contre le mur mais bien de savoir où on va et il comprendrait tout-à-fait que la réponse peut prendre plus de temps. Il pense que la Municipalité a le devoir de faire un travail complet et le plus juste possible. Pour lui, c'est plutôt l'esprit que le délai qui l'intéresse et il croit qu'il est pour maintenir cela tout en laissant le temps de faire les choses de manière correcte.

M. Amédée Genton nous rappelle comment le postulat est défini dans le règlement du Conseil. Il ne sait pas d'où sort ce délai de 3 mois. Il est dit à l'article 72 « le postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport ».

Comme dit précédemment, l'importance du délai n'est pas fondamentale et ne doit pas être un argument pour refuser cette demande émanant du Conseil communal.

M. le Président nous dit qu'effectivement le règlement dit « en principe » dans les 3 mois.

La parole est toujours ouverte dans le cadre de ce postulat, la parole n'est plus demandée, la discussion est close. Au vote, le **postulat est accepté** à une très large majorité, il y a 2 voix contre et 2 abstentions. Il sera donc renvoyé à la Municipalité pour rapport.

M. le Président poursuit la discussion dans le cadre des divers et propositions individuelles.

M. Michele Mossi a assisté à la présentation de la future année scolaire de son fils à l'école d'Ecublens. Lors de cette séance, le directeur des écoles, à plusieurs reprises, a parlé du manque de salles de gym dans notre Commune. M. Mossi aimerait savoir de la part de la Municipalité où en est le projet de doter Ecublens d'une salle de gym supplémentaire.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que dans le programme de législature il y a une étude d'un projet de salle triple. Suite à un rapport de 1990 qui disait qu'avec les développements futurs Ecublens aurait besoin d'une salle triple. De plus en plus on se rend compte qu'il y a un manque et il y a eu une première discussion avec les chefs de services, travaux, domaines et environnement, urbanisme, bâtiment et écoles également ceci de façon à faire un premier rapport qui va bientôt arriver sur la table de la Municipalité. Ensuite, il faudra créer un groupe de travail pour avancer et tenir le programme de législature qui avait pour objectif d'ici juin 2011 une étude prête. Etude veut dire préavis et la Municipalité se prépare à cela. C'est un grand projet qui va être lancé prochainement, la Municipalité ne s'est pas encore prononcée mais elle se réjouit de se prononcer à ce sujet et elle se réjouit qu'il y ait de l'intérêt de la part du Conseil communal.

M. Michel Miéville, revient comme annoncé la dernière fois, sur la communication municipale concernant son postulat au sujet la caisse de pensions de la ville de Lausanne. Son intervention dans son intégralité figure en annexe no. 2 du présent PV.

M. François Massy, Municipal remercie M. Miéville de s'intéresser de manière approfondie à la caisse de pensions des TL. Lui-même n'est pas spécialiste de la caisse de pensions, ni des caisses de pensions en général mais il faut aussi dire qu'il y a encore beaucoup de choses qui sont en suspens, qui sont en discussion. Aujourd'hui, il vient de recevoir, via la Municipalité, le décompte de la part de l'Etat et des Communes pour l'exercice 2008 concernant le décompte des lignes du trafic urbain des Transports publics de la région lausannoise et il est mis de la part de M. Krayenbühl, chef du service de la mobilité, la phrase suivante : « nous réservons toutefois la détermination du Conseil d'Etat concernant l'assainissement de la caisse de pensions des TL. ». C'est donc un problème d'actualité que nous n'allons pas pouvoir résoudre tout seul du côté d'Ecublens. Mais, autant que possible, la Municipalité essaiera de répondre lors des prochains Conseils.

M. Pierre Kaelin, Syndic nous informe qu'il y a une publication dans la FAO du 3 mars 2009. Le Dpt de la formation jeunesse et culture et infrastructure concernant une procédure de recherche de site concernant le nouveau musée cantonal des beaux arts. La Municipalité souhaite nous informer qu'elle transmettra à l'Etat de Vaud un dossier de candidature qui a été

déposé à la Commune. Pourquoi cette procédure, parce que dans la publication il est bien noté que les dossiers des intéressés sont à remettre à l'Etat de Vaud par l'intermédiaire des autorités communales. Ce dossier a été préparé par M. Jean-Jacques Truffer, député, avec le concours des bureaux Architrans, (architecture et urbanisme) et Renaud et Burnand, géomètres. Donc pour ce projet d'implantation du futur musée des beaux arts sur le site de Dorigny.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Nous sommes presque arrivés au terme de l'ordre du jour et il aimerait remercier chacune et chacun pour sa participation. **M. le Président** nous dit qu'il va maintenant descendre du perchoir pour le dernier point de l'ordre du jour. Avant, il aimerait signaler que la Municipalité nous offre un apéritif à l'issue de ce Conseil et il tient à la remercier pour cela.

POINT 17 - Discours de M. Frédéric Hubleur, Président du Conseil.

Ce discours figure dans son intégralité en annexe no. 3 du présent PV.

Ecublens, le 4 septembre 2009

Le Président

Le Secrétaire

Frédéric Hubleur

Michel Häusermann

Annexes : mentionnées.